



L'an deux mille vingt et un le quinze avril  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de  
Mme MOULIN Catherine, Maire,  
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Alain DETOLLE, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Catherine MOULIN , Régis MOREL, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,  
Absents : Victoire BEAUJOU, Leigh FAULKNER , Mathilde HOUZE, Maxime LE HUNG

Pouvoirs : Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à M Pierre HOEZELLE

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.**

**M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.**

**Secrétaire : M Francis HOEZELLE**

DCM 2021/33 : personnel communal

Madame la Maire expose aux membres du Conseil municipal que chaque année il est fait appel à un renfort saisonnier pour notamment l'entretien et la gestion du camping.

Elle rappelle que l'année dernière, la commune a connu un tel afflux de touristes qu'il a fallu rouvrir des emplacements qui n'étaient plus utilisés. De plus dans le cadre de l'application des protocoles COVID, 3 nettoyages des sanitaires sont effectués chaque jour (contre 2 auparavant).

L'année dernière, Ruben Lulek avait effectué un CDD sur l'ensemble de la saison estivale. Il a donné entière satisfaction, tant pour ses collègues de la Binhata et sa hiérarchie que pour la clientèle.

Celui-ci a candidaté sur le poste à mi temps ouvert dernièrement à la Binhata. Après entretien avec lui, il a été conclu que son profil ne correspondait pas aux missions (à la fois techniques et administratives) par contre, il a été envisagé de lui proposer un emploi saisonnier.

Nous avons appris récemment que Ruben Lulek était éligible au PEC Jeune. Il est donc proposé de le recruter avec ce type de contrat , soit à hauteur de 20h sur une durée de 6 mois.

Ceci permettrait - de décharger les services techniques de petites tâches d'entretien des bâtiments sanitaires et des emplacements du camping, à son ouverture et sa fermeture,

- de le former au préalable à la gestion des paiements en vue de le nommer agent de caisse pour la saison et de libérer ainsi du temps aux agents de la Binhata

Le conseil communal accepte à l'unanimité l'embauche de M Ruben Lulek en contrat PEC Jeune.

À Faux la Montagne, le  
La Maire  
C MOULIN

